

Les associations de parents

Comparatif OGEC - APEL

Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique	Association de Parents de l'Enseignement Libre
<p>L'OGEC confère à l'établissement scolaire une existence juridique. L'OGEC adhère à l'Union Départementale (UDOGECE), elle-même liée à l'Union Régionale (UROGEC) et à la Fédération Nationale (FNOGEC).</p> <p>Le Conseil d'Administration de l'OGEC est constitué :</p> <ul style="list-style-type: none">- de personnes soucieuses de la bonne gestion de l'établissement, parents d'élèves ou non- de membres de droit : le Président de l'Apel, le Curé de la Paroisse, le Directeur Diocésain, et le Président de l'UDOGECE <p style="text-align: center;"><u>MISSIONS</u></p> <p>En lien étroit avec le chef d'établissement, l'Apel, la Paroisse et les structures diocésaines, l'OGEC assure :</p> <ul style="list-style-type: none">• La gestion financière et comptable de l'établissement• L'entretien du patrimoine immobilier et mobilier• La fonction employeur des personnels non enseignants. <p style="text-align: center;"><u>RESSOURCES</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Les rétributions financières versées par les familles• Les contributions et subventions versées par l'Etat et les collectivités territoriales• Et pour une part souvent nécessaire, d'autres ressources légalement autorisées (recettes de kermesse, fêtes etc...) <p style="text-align: center;"><u>FINANCEMENT</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Les rétributions financières versées par les familles, les autres ressources légalement autorisées (recettes de fêtes, kermesses, location, subventions d'autres associations, dons....) sont destinées à assumer l'immobilier et les frais inhérents au caractère catholique de l'établissement ;• Les diverses participations et subventions versées par l'Etat et les collectivités territoriales (Commune, Département, Région) sont destinées à prendre en charge les dépenses de fonctionnement courantes.	<p>Association régie par la loi 1901</p> <p>L'Apel est la seule association représentative des parents d'élèves reconnue par l'Enseignement Catholique.</p> <p>L'Apel de l'établissement adhère à l'Apel de Vendée, adhérente à l'Apel académique, elle-même membre de l'Apel nationale.</p> <p>Le conseil d'Administration de l'Apel est composé de parents ayant leur(s) enfant(s) inscrit(s) dans l'établissement et du président de l'Apel départementale ou son représentant (membre de droit).</p> <p style="text-align: center;"><u>MISSIONS</u></p> <ul style="list-style-type: none">• La représentation des parents : lors des réunions, au C.A. de l'OGEC, auprès des instances de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics.• Les services aux familles :<ul style="list-style-type: none">- l'accueil,- l'animation et l'accompagnement,- l'information. <p style="text-align: center;"><u>RESSOURCES</u></p> <ul style="list-style-type: none">• L'adhésion volontaire des familles• Les subventions versées par les collectivités territoriales• Eventuellement les recettes de manifestations (pour des actions éducatives) <p style="text-align: center;"><u>FINANCEMENT</u></p> <p>L'Apel, outre ses propres dépenses, en concertation et à la demande du chef d'établissement, peut financer les dépenses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• participation à l'achat de matériel lié au caractère catholique de l'établissement.• participation aux dépenses liées aux sorties scolaires, voyages... (l'Apel ne doit pas être organisateur).• organisation et financement de conférences et d'interventions à l'école, destinées aux familles et/ou aux élèves. Elle peut aider financièrement l'OGEC, par le biais de subvention.

L'OGEC : Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques

Rétributions 2017-2018 : Par élève ➤ 22 € / mois (pendant 10 mois)

Les familles qui le souhaitent peuvent procéder à un paiement unique en début d'année scolaire soit 220 €

Possibilité de régler par :

- . Virement bancaire : merci de demander un RIB aux Ogecs concernés
- . Chèque ou Espèces : une facture sera établie et vous sera envoyée chaque mois pour paiement.
- . Prélèvement SEPA (le 5 de chaque mois) : un mandat de prélèvement unique pour chaque école est joint à cette circulaire.

ATTENTION :

Votre enfant ne change pas d'école et vous étiez déjà en prélèvement et vous ne changez pas de banque, il est inutile de remplir ce mandat de prélèvement, les Ogecs conservent ceux déjà signés.

*Pour tous les autres cas (changement de banque, d'école ...), merci de remplir le mandat de prélèvement correspondant au lieu de scolarisation de votre enfant **ET** accompagné d'un RIB.*

NB : si vous avez des enfants scolarisés dans les 2 écoles, merci de remplir le ou les nouveaux mandats correspondant.

Il est rappelé qu'à la fin de l'année scolaire, les rétributions doivent être réglées en intégralité, soit 220 euros. A défaut de paiement, l'enfant pourra se voir refuser son inscription pour l'année scolaire suivante.

A quoi servent les rétributions scolaires ?

Les rétributions servent à assumer les frais liés à l'immobilier et la participation des élèves à la catéchèse ou à la culture religieuse.

Manifestations réalisées en 2016-2017

OGEC de Boulogne	OGEC de La Merlatière
Vide -grenier (septembre)	Repas (octobre)
Loto (novembre)	Opération Chocolat (décembre)
Course d'orientation (mars)	Concours de belote (janvier)
Kermesse du RPI (juin)	

AIDEZ-NOUS A FAIRE VIVRE L'ECOLE !
Participez nombreux aux manifestations

Les membres de l'OGEC de Boulogne 2016-2017

1^{er} rang (de gauche à droite) :

Arnaud PANCHOUT, Céline DUPONT
(vice présidente), Katy TESSIER
(Secrétaire), Sandra PAPIN (Présidente)

2^{ème} rang :

Delphine CROISE, Aurélie PENAUD,
Cécile INIZAN (responsable rétributions
et cantine), Virginie LIMOUSIN,
Emmanuel ROUSSEAU

3^{ème} rang :

Damien GABORIEAU, Hervé RULEAU
(responsable rétributions), Quentin
VERNAGEAU, Julien MERCIER
(Trésorier), Fabrice SIRET, Julien
NEDELKA

Non présents sur la photo : Hélène
LALO, Marion MENARD

Membres consultatifs : Laëtitia DA
COSTA (chef d'établissement) et Michel
PAQUEREAU (prêtre de la paroisse)



Les membres de l'OGEC de La Merlatière 2016-2017

1er rang (de gauche à droite) :

Aymeric DE COL (vice président),
Gwenhaël COLIN, Mickaël GARREAU

2e rang :

Michaël PAQUEREAU, Frédéric TESSON,
Charlène MARET (Trésorière), Gladys
GUICHETEAU (Présidente), Céline
SOULARD (Secrétaire), Gaëlle LIPPENS
(vice secrétaire), Gladys ARNOUX (vice
trésorière), Jérôme RAFFIN

Membres consultatifs :

Mathieu GABORIEAU (chef
d'établissement) et Michel PAQUEREAU
(prêtre de la paroisse)



L'APEL Boulogne-La Merlatière

Les manifestations de l'APEL en 2016-2017

Pendant l'année scolaire 2016-2017, différentes manifestations ont été organisées par l'APEL et ont ainsi permis de financer les sorties scolaires :

- ✓ Fabrication et vente de jus de pomme
- ✓ Spectacle de Noël offert aux enfants
- ✓ Vente de gâteau bijou
- ✓ Vente de plants de fleurs et légumes
- ✓ Photos scolaires

Toutes ses ventes ont permis de financer (pour un montant d'environ 2500 euros) les sorties scolaires ainsi que le spectacle de Noël. Cette année, le père Noël avait déposé des cadeaux dans chaque classe (jeux de société). Merci à tous pour votre participation et merci à tous nos bénévoles pour leur implication.

N'hésitez pas à nous rejoindre !!!

COMPOSITION DU BUREAU 2016-2017



1^{er} rang (de gauche à droite) : Elise brandi (trésorière), Stéphanie LUTTON (présidente), Lorène Bernard (membre).

2^{ème} rang : Sandra Talineau (secrétaire)

3^{ème} rang : Mathias Hermouet (membre), Damien Rabillard (membre)

Absents sur la photo : Fabrice Lalo (membre), Angélique Bléry (membre)

Vous êtes intéressés pour rejoindre l'APEL ?
N'hésitez pas à vous faire connaître,
nous vous accueillerons avec plaisir !